

Architects of Wealth

INDOSUEZ EURO RENDEMENT

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

DU 30/12/2022 AU 29/12/2023

TABLE DES MATIERES

1 - Informations relatives à la performance	3
2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille.....	3
3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe	8
4 - Information sur les frais de gestion variables	9
5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance et sur la taxonomie européenne	9
6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement.....	9
7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.....	10
8 - Commission de mouvement sous-conservateur.....	11
9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion.....	11
10 - Calcul du risque global.....	13
11 - Politique de rémunération.....	14
12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice	14
13 - Swing pricing	14
14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des fonds exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées.....	14
15 - Distribution	15
16 - Instruments financiers dérivés	15
17 - Instruments techniques de gestion efficace	15
18 - Instruments SFTR.....	15
19 - Informations Fiscales	16
20 - Politique de gestion des risques.....	16
21 - Information sur le montant total de l'engagement	21
22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2023.....	21
23 - Avis aux porteurs	22

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

1 - Informations relatives à la performance

Part C

Du 30/12/2022 (VL = 89,03 EUR) au 29/12/2023 (VL = 106,85 EUR), le fonds réalise une performance de 20,02 %.

Part D

Du 30/12/2022 (VL = 69,60 EUR) au 29/12/2023 (VL = 82,14 EUR), le fonds réalise une performance de 18,02 %.

Part G

Du 30/12/2022 (VL = 19,51 EUR) au 29/12/2023 (VL = 23,50 EUR), le fonds réalise une performance de 20,45 %.

L'indice de référence du fonds affiche une performance de 18,78% sur la même période.

Cette performance est calculée sur la base des VL publiées en cohérence avec la performance affichée dans le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille

Stratégie de gestion et mouvements

Dans le contexte macro-économique décrit dans le commentaire de gestion mensuel, le gérant a mis en œuvre une stratégie de gestion qui l'a conduit à réaliser les mouvements suivants :

SENS	VALEUR	ISIN	DATE	MONTANT
ACHAT	PARTNERS GROUP HOL	CH0024608827	26/05/2023	24 764 455 €
ACHAT	NOVARTIS AG-REG	CH0012005267	03/09/2023	2 100 692 €
ACHAT	NESTLE SA-REG	CH0038863350	24/04/2023	1 956 233 €
ACHAT	ORSTED	DK0060094928	03/08/2023	1 324 356 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	27/09/2023	1 213 406 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	10/05/2023	1 104 057 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	23/01/2023	864 299 €
ACHAT	NOVO NORDISK -B-	DK0060534915	24/03/2023	798 344 €
ACHAT	AMUNDI	FR0004125920	17/01/2023	782 364 €
ACHAT	SAP SE	DE0007164600	16/01/2023	761 555 €

Janvier

L'année 2023 commence en fanfare, avec une hausse des indices comprise entre 2,83% pour le Dow Jones et 9,4% pour le CAC40. Le rebond est particulièrement marqué en Europe sur les secteurs cycliques ou exposés à la consommation, comme la distribution, les loisirs ou la technologie, alors que les gagnants de

CA Indosuez Gestion,

2022 restent en retrait (pétrole notamment). Cette tendance s'explique par la confirmation de la réouverture de la Chine et ses conséquences sur la croissance économique mondiale : la récession attendue pourrait ne pas avoir lieu, au moins dans les premiers mois de 2023, ce qui permet d'anticiper que les résultats des entreprises ne seront pas nécessairement révisés en baisse sensible. Il faut néanmoins se montrer vigilant compte tenu de la rapidité de ce rebond : nous avons devant nous une période de publication des résultats ainsi que des réunions de banques centrales, qui pourraient doucher l'optimisme des investisseurs. Le fonds est en léger retrait par rapport à son indice de référence dans un environnement marqué par un très fort rebond des valeurs de technologies et un retard de performance significatif des valeurs pétrolières, toujours surpondérées. Nous avons renforcé la sphère financière au travers de valeurs bancaires notamment (BNP, BBVA) mais également d'assureurs et de gérants d'actifs (Axa, Amundi au détriment de Partners) ou de valeurs immobilières comme Vonovia. Nous avons également renforcé certaines valeurs cycliques qui pourraient profiter d'un environnement économique moins dégradé qu'attendu, comme CRH au détriment de Sika. Nous avons en revanche allégé le pétrole au travers de Total. Nous avons enfin renforcé la sphère de consommation via Inditex ou LVMH, allégé KPN au profit d'Orange, vendu Linde qui sort de la cote européenne et allégé Arcelor Mittal après un rebond de près de 50% depuis octobre

Février

Février a commencé avec le bal des banquiers centraux dont la volonté de ralentir le rythme des hausses de taux a été perçue comme un signal accommodant par les marchés qui avaient rallié à la suite des décisions de la FED et de la BCE d'augmenter respectivement leur taux de 25 et 50 bps. Cependant, tout au long du mois, la solidité des publications macroéconomiques sont venues contrecarrer les espoirs d'un pivot de l'institution monétaire des États-Unis au cours de l'année 2023. Ainsi, les principaux indices ont cédé du terrain avec un indice MSCI World à -2,4% tandis que l'Europe est le seul marché action à avoir enregistré des performances positives avec un Eurostoxx 50 à +1,9%.

Le fonds rattrape une partie de son retard sur le mois, finissant en très léger retrait vs son indice de référence depuis le début de l'année. Nous avons sur le mois arbitré une partie de notre position en Total pour renforcer notre ligne en BP. Lors des résultats du 4ème trimestre, le groupe pétrolier BP a fait état d'un bénéfice record de 27,6 milliards de dollars (25,72 milliards d'euros) pour l'année 2022. Il a également relevé le dividende de 10% avec un rachat d'achat d'actions attendu à 2.75 Md\$ au 1er trimestre 2023 soit un retour de cash de 14%, un des meilleurs du secteur

Mars

Début mars, dans la lancée de solides publications macroéconomiques aux États-Unis, les marchés commençaient tout juste à acheter le scénario de la FED qui ne voyait pas de pivot avant 2024. Cependant, la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) est venue jeter un froid sur le système bancaire américain et européen, remettant sur le devant de la scène un risque potentiel de récession et balayant les anticipations de taux d'intérêts plus élevés pour plus longtemps. Dans cet environnement de risque élevé, les marchés ont dans un premier temps corrigé avant de rebondir, les interventions des autorités financières ayant permis le retour de l'accalmie.

Au sein du fonds, nous avons réduit notre position en Téléperformance. Le groupe devra délivrer de solides résultats sur les prochains trimestres pour redonner confiance aux investisseurs après les polémiques concernant les conditions de travail de certains salariés il y a quelques mois. Nous avons également allégé le titre NN Group sur fond d'inquiétudes de crise bancaire.

Dans le secteur immobilier, nous avons réduit la position en Vonovia dans un contexte de poursuite de resserrement monétaire en Europe. Enfin nous avons vendu le titre Orsted compte tenu d'un niveau de valorisation élevé alors même que les incertitudes persistent sur la création de valeur des futurs projets. En parallèle nous avons renforcé la position de Iberdrola qui poursuit une stratégie privilégiant une allocation des capitaux employés dans les énergies renouvelables et les réseaux.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Avril

Le MSCI EMU a achevé une légère progression en avril avec une hausse de 1.47%. A ce stade, les investisseurs ne semblent pas s'inquiéter des conséquences liées au ralentissement de la hausse des taux et du crédit ainsi qu'une éventuelle dégradation des marges des entreprises. Les craintes d'une récession semblent à nouveau être reportées à plus tard. Les investisseurs semblent intégrer que la croissance aux Etats-Unis ralentit progressivement mais que les consommateurs disposent toujours d'une épargne conséquente et d'une amélioration des salaires réels.

Au cours du mois, nous avons vendu notre position en Nexity en raison du manque de visibilité sur les réservations en 2023 dans un contexte de resserrement monétaire et de forte baisse des crédits immobiliers. En contrepartie, nous avons renforcé notre position en Iberdrola qui poursuit une stratégie privilégiant une allocation des capitaux employés dans les énergies renouvelables et les réseaux. Enfin nous avons accentué le poids de SAP. Le management a délivré un message optimiste sur la croissance notamment pour 2024 liée à celle du Cloud. Le groupe devrait préciser l'utilisation des capitaux post cession de Qualtrics dans les prochains mois.

Mai

En Europe, les indices d'activité ont continué à mettre en lumière la divergence entre le secteur des services en expansion (PMI à 55,9) et le manufacturier déprimé (PMI Manufacturier à 44,6 contre 46,2 attendu). D'autre part, suite à la révision de son chiffre de croissance du PIB du T1 2023 à -0,3% (après -0,5% au T4 2022), l'économie allemande est entrée en récession dans un contexte où les enquêtes de confiance ont montré une dégradation du sentiment en mai (ZEW Economic Sentiment). L'inflation élevée a continué de pénaliser le consommateur européen, les ventes au détail ayant baissé de 1% en mai. Cependant, l'inflation semble ralentir plus rapidement que prévu en Europe, avec un taux d'inflation qui est ressorti à 6,1% en mai contre 7% en avril marquée par d'importants effets de base sur les composante énergie et alimentation. Au cours du mois, nous avons poursuivi le renforcement de SAP. Comme lors des récentes communications, le management s'est montré une nouvelle fois extrêmement confiant dans les perspectives du groupe lors de son événement Sapphire 2023, notamment dans l'offre cloud. Nous avons également renforcé Vivendi. Le bilan est solide, le rendement de 3% et la valorisation faible à 2.2x EV/EBITDA 2023e. Par ailleurs, au sein du secteur technologie, nous avons accentué notre pari sur ASML, fournisseur d'équipements pour la fabrication des semi-conducteurs qui devrait bénéficier de l'accélération de la demande autour de l'Intelligence Artificielle générative. Enfin nous avons initié une position en Deutsche Boerse. Les revenus du groupe devraient bénéficier notamment d'une hausse des revenus des dérivés sur taux d'intérêt ainsi que de la demande croissante de données et d'indices ESG grâce à l'acquisition réalisée en 2020 de la société ISS, un acteur mondial majeur de la recherche de l'analyse ESG. Le titre se traite sur un niveau de valorisation attrayant avec un ratio EV/Ebitda de 12x 2023e. En parallèle, nous avons vendu notre position en Téléperformance.

La revalorisation du titre prendra certainement du temps. La direction doit désormais convaincre les investisseurs sur l'impact de la montée en puissance de l'intelligence artificielle et de l'intégration de Majorel.

Juin

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

En Europe, les dernières données d'activité devraient rassurer les membres les plus « dovish » du Conseil des gouverneurs : le PMI composite de juin a fortement déçu à 50.3 (contre 52.5 attendu), la confiance des consommateurs et des entreprises s'est détériorée en mai (selon les enquêtes de Gfk et de l'Ifo) et les prêts au secteur privé ont décéléré en mai à 2.1% (contre 4.6% un an auparavant). Cependant, l'inflation sous-jacente reste résolument élevée pour Christine Lagarde à 5.3% en glissement annuel, qui a réitéré lors d'une intervention à Sintra qu'elle ne voyait pas assez de preuve d'une décélération et qu'une hausse des taux en juillet était très probable. Malgré un environnement macroéconomique mitigé, l'indice MSCI EMU (dividendes réinvestis) a progressé de 2.87%.

Au cours du mois, nous avons poursuivi le renforcement de notre position en ASML, fournisseur d'équipements pour la fabrication des semi-conducteurs qui devrait bénéficier de l'accélération de la demande autour de l'Intelligence Artificielle générative. Nous avons également complété notre position en Deutsche Boerse initiée le mois dernier. Par ailleurs, nous avons relevé la pondération de notre ligne de Schneider. Le groupe devrait continuer de bénéficier de son excellent positionnement sur les thématiques d'électrification et d'efficacité énergétique qui soutiendront les volumes en 2023 et à moyen terme. En parallèle, nous pris quelques profits sur Inditex. Nous avons également allégé la ligne de Deutsche Telekom (risque de concurrence sur la téléphonie mobile aux Etats-Unis) et de GTT (manque de catalyseurs à court terme). Enfin, compte tenu du manque de visibilité dans le secteur de la chimie, nous avons vendu notre position en Akzo Nobel.

Juillet

Marquée par une dynamique macroéconomique (avec une croissance du PIB de 0,3 % en variation trimestrielle) moins vigoureuse qu'outre-Atlantique, l'Union Monétaire souffre d'un environnement plus incertain qui pèse sur la confiance des entreprises et des ménages tandis que le secteur manufacturier s'est davantage contracté en juillet (le PMI manufacturier reculant de 43,4 à 42,7 contre 43,5 attendu), le secteur des services se maintenant quant à lui en zone d'expansion à 51,1. Fin juillet, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de monter ses taux directeurs de 25 pb, portant le taux de dépôt à 3,75 % tout en insistant fortement sur l'approche dépendante aux données dont souhaite faire preuve le conseil des gouverneurs.

Au cours du mois, au sein du secteur de la construction, nous avons pris quelques bénéfices sur notre position en Saint Gobain qui enregistre une belle performance depuis le début de l'année. De plus, nous avons arbitré une partie de notre position en CRH en vue du projet de cotation principal à New York dans les prochaines semaines pour initier une position en Heidelberg Materials, 4ème producteur mondial de ciment. L'expansion de la marge du groupe devrait se poursuivre sur la seconde partie de l'année portée par des prix en hausse et des coûts de l'énergie en baisse. A moyen terme, l'avance prise par Heidelberg Materials sur ses concurrents sur les produits zéro carbone lui permettra d'avoir un meilleur « pricing » et in fine un potentiel d'augmentation des marges plus important. A 5x EV/EBITDA 2024 et avec un rendement sur Free Cash Flow supérieur à 15%, la valorisation reste particulièrement attractive. Enfin, dans le secteur des financières, nous avons pris des profits sur Van Lanschot Kempen après le beau parcours boursier du titre.

Août

Après plusieurs mois marqués par une dynamique positive, les marchés financiers ont cédé du terrain en août dans un environnement caractérisé par une hausse des taux longs américains, la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole et les préoccupations grandissantes des investisseurs à l'égard de l'économie chinoise et notamment son secteur immobilier. En

Europe, la publication des indices PMI d'août a mis en lumière la propagation du ralentissement de l'industrie manufacturière depuis plusieurs mois aux secteurs des services qui se sont contractés pour la première fois

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

depuis le début de l'année. A l'inverse, la croissance américaine ne cesse de surprendre les attentes de marchés portée par la résilience de la consommation et de l'investissement.

Au cours du mois, au sein du secteur de la construction, nous avons continué à alléger le titre CRH en vue du projet de cotation principal à New York dans les prochaines semaines. De plus nous avons pris quelques profits sur Vinci après la très belle performance du titre depuis le début de l'année. Enfin, nous avons vendu notre position en Sartorius Stedim Biotech. La visibilité à court terme reste incertaine en raison de stocks trop élevés chez les clients et un ralentissement des investissements retardant ainsi la reprise des prises de commandes.

Septembre

La dynamique macroéconomique en Europe reste moins reluisante qu'outre-Atlantique. L'indice PMI manufacturier de la zone euro continue de s'enfoncer en territoire de contraction et le secteur des services ne se porte guère mieux, signant un deuxième mois consécutif de contraction. Côté Banque centrale, la BCE a relevé ses taux de 25 points de base supplémentaires, portant le taux de dépôt à 4%. Les prévisions de croissance du PIB ont été revues à la baisse jusqu'en 2025 et il en va de même pour les prévisions d'inflation sous-jacente pour 2024 et 2025. Christine Lagarde a notamment souligné que les taux étaient à des niveaux qui, maintenus suffisamment longtemps, devraient contribuer à un retour rapide de l'inflation à l'objectif fixé.

Au cours du mois, au sein du secteur de la construction, nous avons fini de vendre notre position en CRH en vue du projet de cotation principal à New York. En outre, dans le secteur des industrielles, compte tenu des incertitudes sur l'environnement économique d'ici la fin de l'année et en 2024, nous avons pris quelques profits sur Siemens et Schneider. Par ailleurs, au sein des services collectifs, nous avons vendu notre position en RWE. Le groupe présente à la fois le niveau de dividende et les perspectives de croissance du dividende les moins attractifs parmi les valeurs détenues dans ce secteur. Enfin, nous avons allégé l'assureur NN Group suite à une décision de la justice défavorable concernant la commercialisation d'anciens produits en unités de compte aux Pays Bas

Octobre

Le scénario d'un atterrissage en douceur continue de s'imposer aux États-Unis tandis que du côté européen l'activité économique poursuit son ralentissement. En Europe, le PIB en variation trimestrielle se contracte de -0,1 % au troisième trimestre (contre 0% attendu). Les enquêtes auprès des directeurs d'achats (PMI) du mois d'octobre ne se sont pas montrés plus rassurants, les composantes services et manufacturières s'enfoncent un peu plus en territoire de contraction. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu ses taux directeurs après 10 hausses consécutives. Le pessimisme ambiant des dernières données sur l'activité couplé aux craintes de hausse de prix de l'énergie en raison de la remontée des tensions géopolitiques au Moyen-Orient a pesé sur les marchés actions.

Le fonds ache une performance de +8.10% vs +6.63% pour son indice de référence (MSCI EMU dividendes nets réinvestis) depuis le début de l'année et de respectivement -3.17% et -3.26% sur le mois d'octobre.

Durant le mois, nous avons fini de vendre au sein des services aux collectivités la position détenue dans l'énergéticien allemand RWE dont le plan de sortie du charbon apparaît trop timide. Par ailleurs, nous avons pris quelques profits sur des valeurs cycliques telles que Stellantis et Inditex ainsi que dans le secteur énergie en allégeant notre position en Total

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Novembre

Les taux longs cèdent du terrain aux Etats-Unis et en Europe, tirés vers le bas par le ralentissement de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, amenant ainsi les investisseurs à anticiper des premières baisses de taux de plus en plus tôt l'année prochaine.

Le recul des taux longs et le scénario d'atterrissage en douceur de l'économie qui s'imposent sur les marchés ont été un soutien pour les marchés actions sur le mois.

Au sein du fonds, nous avons renforcé le secteur immobilier en initiant une position en Gécina. Le groupe possède, gère et développe un patrimoine immobilier d'une valeur d'environ 18.5 milliards d'euros en France, essentiellement composé de bureaux (80%) et d'actifs résidentiels (17%), mais également de résidences étudiantes (3%). Le groupe bénéficie d'un portefeuille très qualitatif et présente un des bilans les plus solides du secteur. Enfin le rendement du dividende de 5% attendu en 2024 est attractif. Par ailleurs dans le secteur des services collectifs, nous avons renforcé notre position en Veolia, dans les financières le titre Deutsche Boerse et dans la consommation discrétionnaire la ligne de LVMH. En parallèle, nous avons pris quelques profits sur le secteur de l'énergie en allégeant les positions de Total Energies et GTT.

Décembre

Les taux longs ont poursuivi leur mouvement de recul aux Etats-Unis et en Europe, tirés vers le bas par des investisseurs anticipant davantage de baisses de taux pour 2024. Aux Etats-Unis, le comité de la FED ainsi que les dernières données macroéconomiques relatives à l'inflation et au marché du travail ont renforcé les anticipations accommodantes. En Europe, la dynamique macroéconomique est moins reluisante qu'outre-Atlantique et le discours de Christine Lagarde n'a pas fait mention d'une éventuelle détente des taux en 2024 et a rappelé que les pressions sur les prix restaient fortes. Pour autant, le marché a fait fi de ce discours et les investisseurs ont continué à anticiper toujours plus de baisses de taux pour l'année prochaine.

Au cours du mois, nous avons renforcé, au sein des financières, notre position en Partners Group, société globale d'investissements sur les marchés privés (Private Equity, infrastructures, immobilier, dette privée) qui bénéficie d'un modèle d'affaires et de fondamentaux solides. Parallèlement nous avons pris des bénéfices sur les banques (BBVA), les télécoms (Deutsche Telekom), les infrastructures (Vinci), la construction (St Gobain) et les industrielles (Schneider). Enfin, nous avons vendu, dans le secteur automobile, notre position en Volkswagen (les difficultés structurelles de compétitivité et de positionnement technologique nécessiteront du temps pour être améliorées) et dans l'énergie, notre ligne de Repsol (la normalisation des marges de raffinage pourrait peser sur les bénéfices).

3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe

Ces informations sont précisées dans l'annexe des comptes annuels du fonds.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

4 - Information sur les frais de gestion variables

Description de la méthode de calcul pour les commissions de surperformance :

20% TTC l'an de la surperformance du fonds par

rapport à la performance de son indice de référence.

5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance et sur la taxonomie européenne

Le principe consistant à *ne pas causer de préjudice important* s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La politique d'investissement de l'OPC ne prend pas simultanément en compte les critères ESG dans sa pratique de sélection des instruments financiers.

Cependant, ces derniers ne sont pas ignorés et font partie des nombreux critères analysés par l'équipe de gestion lors de la sélection de titres.

6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement

1. Objet et champ d'application

Conformément à l'article 321.115 du Règlement Général de l'AMF, chaque Société de Gestion de Portefeuille établit et met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services d'aide à l'investissement.

Ces services, auxquels fait appel CA Indosuez Gestion (intitulés ci-après services de « recherche »), visent à aider la Société de Gestion à se forger une opinion sur un secteur d'activité, une valeur, un timing d'exécution d'ordre...

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Les principes de sélection et d'évaluation des intermédiaires définis par CA Indosuez Gestion dans le cadre de ses activités de gestion individuelle sous mandat et d'OPC sont consignés dans le présent document. Ils doivent être portés à la connaissance du client.

2. Principes de sélection des intermédiaires

L'élaboration de la liste des intermédiaires au titre de la Recherche s'articule autour des 4 principes suivants:

- La sélection et l'évaluation des intermédiaires doivent faire l'objet d'une procédure formalisée et contrôlable,
- Le choix des intermédiaires doit être effectué d'une manière indépendante, dans l'intérêt exclusif des mandants et des porteurs, sans être dicté en particulier par des liens capitalistiques ou des accords de volume de transactions,
- Le choix doit être réalisé sur la base de critères objectifs,
- Cette sélection doit régulièrement être réexaminée au moins annuellement.

3. Dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Le dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires repose sur la mise en œuvre par les équipes de gestion d'un processus de vote en quatre étapes.

▪ Mise en candidature des intermédiaires

Une liste des intermédiaires Recherche candidats à l'évaluation est établie en tenant compte d'une part des résultats obtenus lors du précédent vote et figurant sur la liste des intermédiaires Recherche autorisés en vigueur, et d'autre part des nouveaux candidats proposés par les équipes de Gestion.

▪ Vote des équipes de gestion

Chaque gérant est appelé à réaliser un classement de ses intermédiaires préférés en fonction de plusieurs critères d'appréciation (voir point 4). Le résultat consolidé des votes détermine un périmètre d'intermédiaires.

▪ Analyse du résultat des votes et décision finale

Un comité de sélection des Intermédiaires, composé des principaux responsables de la Société de Gestion, se réunit afin d'analyser le résultat des votes des gérants et de décider de la liste des intermédiaires autorisés au titre de la Recherche.

▪ Mise en œuvre des décisions du Comité

Les changements décidés par le Comité sont communiqués aux intermédiaires et la liste des intermédiaires est mise à jour.

Ce processus de vote est réitéré au moins annuellement, il est contrôlé par la fonction Conformité de la Société de Gestion.

4. Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation pour juger de la qualité des intermédiaires en charge des services de recherche sont les suivants :

- Qualité de l'analyse financière (connaissance des valeurs, déterminants secteurs, vision globale)
- Pertinence des recommandations et réactivité (pertinence et timing des opinions boursières)
- Performance du service de vente (régularité, réactivité, pertinence des signaux)
- Contacts avec les sociétés émettrices, accès à l'information, analyste.

7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Depuis l'entrée en vigueur de MIF II, les frais d'intermédiation supportés par le fonds ne servent désormais qu'à rémunérer le service de réception et de transmission et le service d'exécution d'ordres.

Les services d'aide à la décision et d'exécution d'ordres (ou services de recherche) sont pris en charge par la société de gestion sur ses ressources propres.

8 - Commission de mouvement sous-conservateur

Non applicable.

9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion

En application de la Directive européenne MIF, compte tenu de la mise en concurrence des modes de négociation, nous vous présentons dans ce document les caractéristiques de la politique d'exécution que nous avons adoptée dans le cadre de la gestion de l'OPC objet du présent rapport.

1 - Principes généraux

CA Indosuez Gestion s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables, lors de l'exécution des ordres, pour obtenir dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible au sens du Code Monétaire et Financier, notamment en tenant compte de l'évolution des marchés.

Ces mesures consistent en la mise en place de la présente politique d'exécution, qui sera réexaminée, annuellement ; toute modification importante sera portée à la connaissance du Client.

2 - Périmètre d'application

2.1 - Périmètre Client

La présente politique d'exécution s'applique à tous les souscripteurs de l'OPC.

2.2 - Périmètre Produit

La présente politique d'exécution s'applique à tous les instruments financiers listés sur les Marchés Réglementés ou les systèmes multilatéraux de négociation accessibles par l'intermédiaire de CA Indosuez Gestion.

3 - Les principes d'acheminement des ordres

Dans le cadre de la gestion de l'OPC, l'ensemble des ordres résultant des décisions d'investissement de la Société de Gestion (CA Indosuez Gestion), sont transmis à des prestataires de services d'investissement pour exécution (appelés ci-après PSI-Négociateurs) via une table de réception et transmission des ordres (RTO).

4 – Principe de meilleure exécution

Les circuits d'exécution retenus par CA Indosuez Gestion garantissent l'obtention du principe de Meilleure Exécution.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Les critères de Meilleure Exécution sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

Actions et dérivés listés sur marchés organisés :

Les PSI-Négociateurs sélectionnés par CA Indosuez Wealth (France) sont redevables de la Meilleure Exécution des ordres qui leur sont confiés.

ETF :

Les ordres qui ne sont pas confiés à un PSI-Négociateur sont exécutés sur une plateforme multilatérale permettant l'obtention de la Meilleure Exécution.

Obligations :

L'exécution des ordres sur une plateforme multilatérale permet l'obtention de la Meilleure Exécution.

Ordres sur dérivés non listés sur un marché organisé :

L'adossé systématique des ordres à une opération sur une plateforme multilatérale ou sur un PSI-Négociateur garantissant la Meilleure Exécution permet l'obtention de la Meilleure Exécution pour les ordres transmis par CA Indosuez Gestion pour le compte du Client.

5 - Sélection des lieux d'exécution

Conformément à leur propre politique d'exécution, les PSI-Négociateurs retenus par CA Indosuez Gestion sélectionnent les lieux d'exécution.

Cette sélection par les PSI-Négociateurs est réalisée au terme d'une période d'analyse leur permettant d'évaluer :

- la liquidité du marché, en termes de probabilité d'exécution calculée à partir d'un historique suffisant ;
- la fiabilité et continuité de service au niveau de la cotation et de l'exécution ;
- la sécurisation et la fiabilité de la filière de règlement/livraison.

Les lieux d'exécution comprennent des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, des Internalisateurs Systématiques et des Internalisateurs Simples.

La liste des lieux d'exécution ainsi offerts est disponible sur simple demande.

6 - Exécution en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation

CA Indosuez Gestion pourra demander aux PSI-Négociateurs retenus de ne pas exécuter d'ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation.

Un accord exprès pourra être demandé dans l'hypothèse d'une Internalisation Systématique ou Simple des ordres, c'est-à-dire en dehors d'un marché réglementé ou d'un Système Multilatéral de Négociation.

7 - Prestataires de Services d'Investissement - Négociateurs retenus

CA Indosuez Gestion retient des prestataires lui permettant de satisfaire les obligations de meilleure exécution. La qualité d'exécution de ces prestataires a été démontrée par le passé et sera réévaluée de manière périodique afin de s'assurer qu'ils continuent à fournir de manière permanente le service au niveau attendu, s'appréciant notamment selon les critères suivants classés par ordre d'importance, du plus important (1), au moins important (5) :

1. Pertinence globale de la politique d'exécution et notamment engagement des PSI-Négociateurs d'assurer la recherche du meilleur prix total, notamment par leur capacité à accéder à des lieux d'exécution variés ;

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

2. Qualité d'acheminement des ordres sur les lieux d'exécution ;
3. Fiabilité : assurance de continuité de service ;
4. Capacité à régler/livrer de façon optimisée dans la filière d'origine du titre négocié ;
5. Prix de la prestation et des services associés.

Les critères ont amené CA Indosuez Gestion à retenir plusieurs PSI-Négociateurs en fonction de leurs critères d'exécution.

La liste des PSI-Négociateurs sélectionnés est disponible sur simple demande.

8 - Définitions

CA Indosuez Gestion : Société de Gestion de portefeuille, mandataire de gestion, filiale de CA Indosuez Wealth (France).

PSI-Négociateur : Prestataire de Service d'Investissement fournissant le service d'exécution d'ordres de bourse.

Lieux d'exécution : lieu où des ordres de bourse peuvent être portés pour exécution (Marché Réglementé, système multilatéral de négociation, Internalisateur Systématique, ...).

Marché Réglementé : un marché réglementé d'instruments financiers est un système multilatéral qui assure ou facilite la rencontre, en son sein et selon des règles non discrétionnaires, de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur les instruments financiers admis à la négociation dans le cadre des règles et systèmes de ce marché, et qui fonctionne régulièrement conformément aux dispositions qui lui sont applicables.

Exemple : Bourse telle qu'Euronext.

Système multilatéral de négociation : place de cotation et d'exécution d'instruments financiers.

Internalisation Simple : appariement automatique d'ordres d'achat et de vente simultanés sur la même valeur au prix de référence prévalant sur le marché réglementé de référence au moment de l'appariement.

Internalisateur Systématique : établissement financier internalisant ses ordres systématiquement pour certaines valeurs et certaines quantités, c'est-à-dire se portant contrepartie d'une exécution pour des prix et quantités préalablement affichés.

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

10 - Calcul du risque global

La Société de Gestion a établi une politique et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

La méthode de calcul du risque global utilisée pour l'OPC est celle du calcul de l'engagement.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

11 - Politique de rémunération

Principes de la politique de rémunération :

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

Montants des rémunérations versées au titre de l'exercice 2023 :

1/ Montant total des rémunérations versées durant l'exercice 2023 ventilé entre fixe et variable ainsi que le nombre de bénéficiaires

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par la société à son personnel (65 bénéficiaires) représente 5 823 K€ et se décompose pour 4 620 K€ au titre des rémunérations fixes et 1 202 K€ au titre des rémunérations variables.

2/ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables versées dans l'année 2023

Le montant agrégé des rémunérations versées par la société de gestion aux :

- Membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des OPC (24 collaborateurs) représente 2 200 K€ sur l'exercice considéré.
- Cadres supérieurs non gérants (3 collaborateurs) pour un montant de 766 K€.

Chiffres non audités par le commissaire aux comptes de l'OPC.

12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice

29/12/2023 Introduction des mécanismes de gates et de swing pricing

13 - Swing pricing

Non applicable.

14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des fonds exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées

Non applicable.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

15 - Distribution

Le fonds a procédé à un règlement de distribution de dividendes de l'ordre de 2,34 € par parts.

16 - Instruments financiers dérivés

Nous n'avons pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers à terme au cours de la période.

17 - Instruments techniques de gestion efficace

(Conformément à l'article 214-18 du Code monétaire et financier)

Un OPC peut recourir aux techniques et aux instruments qui portent sur des titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire, et notamment à des opérations de pension, à des opérations assimilées d'acquisition ou de cession temporaire de titres, pour autant que ces techniques et ces instruments soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

En aucun cas, ces techniques et instruments n'amènent l'OPC à s'écarter de ses objectifs d'investissement tels qu'exposés dans le règlement du fonds ou dans le prospectus de l'OPC.

Les techniques et instruments mentionnés ci-dessus satisfont aux critères suivants : Ils sont économiquement appropriés, en ce sens que leur mise en œuvre est rentable, ils sont utilisés en vue d'atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Réduction des risques
- Réduction des coûts
- Création de capital ou de revenus supplémentaires pour l'OPC

Conformément à son prospectus, l'OPC n'a pas recourt aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres qui font parties des techniques et instruments employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

18 - Instruments SFTR

L'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation européenne SFTR (Securities Financing Transaction Regulation).

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

19 - Informations Fiscales

Non applicable.

20 - Politique de gestion des risques

1. Pourcentage d'actifs du FCP faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide :

Néant.

2. Nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FCP :

Néant.

3. Profil de risque actuel du FCP :

Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque action et risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé jusqu'à 70% de l'actif sur les actions, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de baisse des marchés actions.

Le degré d'exposition maximale aux marchés des petites et moyennes capitalisations est de 20% de l'actif net. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En cas de variation des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 10.

Risque lié à la gestion discrétionnaire:

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

La performance du FCP dépend des titres de sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que l'allocation entre les différents marchés ne soit pas optimale. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Un placement en devises autres que la devise de référence implique un risque de change. La valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP. Le risque de change est limité à 35% de l'actif net.

Risque lié à l'investissement sur les pays émergents :

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le FCP pouvant être exposé jusqu'à 20%, la valeur liquidative pourra baisser en cas de dégradation de la situation financière et/ou politique d'un Etat émergent.

Risque lié à la détention de titres spéculatifs :

Le FCP sera exposé, directement et indirectement via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans la limite de 25% de son actif net, à des titres à caractère spéculatif (High Yield), susceptibles d'entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :

Il s'agit du risque d'amplification des pertes dû au fait de recourir à des instruments financiers à terme tels que les contrats futurs et/ou instruments dérivés.

Risque de liquidité :

Lorsqu'une part des investissements du FCP est réalisée dans des instruments financiers susceptibles d'avoir un niveau de liquidité faible dans certaines circonstances, la valeur liquidative est susceptible de diminuer.

Risque de contrepartie :

Le FCP peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations. La valeur liquidative pourra baisser lorsque le FCP est exposé à ce risque.

4. Description de la politique de gestion des risques (extrait de Politique de gestion des risques) :

A Périimètre des portefeuilles concernés – principales caractéristiques

La politique de gestion des risques s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les portefeuilles gérés par CA Indosuez Gestion présentent les caractéristiques suivantes en termes de profils d'investissement :

- les titres de capital ou les titres de créance faisant l'objet d'investissements sont tous admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés ;
- les instruments financiers à terme utilisés dans les portefeuilles sont exclusivement des « dérivés listés » ;
- aucune opération de gré à gré nécessitant des remises en garantie (collatéral) n'est réalisée ;

CA Indosuez Gestion,

- les opérations, y compris celles portant sur des instruments dérivés, sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif ; aucun portefeuille n'est donc exposé à un effet de levier au-delà de la limite réglementaire UCITS.

B Principaux risques suivis

Le contrôle des risques est effectué selon les modalités décrites dans les fiches méthodologiques établies à partir de la cartographie des risques. Les risques qui ne feraient pas l'objet d'une fiche méthodologique spécifique sont ceux qui sont suivis dans le cadre du contrôle du respect des contraintes d'investissement réglementaires et statutaires (ex : risque de change).

B1 Risque de marché

Le risque de marché est suivi à travers plusieurs types d'indicateurs :

- des indicateurs de risque de marché, dont les limites sont précisées dans les prospectus des OPC ou dans les mandats de gestion : sensibilité pour les taux, exposition action, exposition de change...
- des limites en matière de zones d'investissement : géographique, sectorielle, taille de capitalisation boursière...
- des limites internes de suivi des performances : tracking error, volatilité...
- des limites en matière de respect des grilles modèles d'allocation d'actifs.

Tous ces indicateurs font l'objet de contrôles de premier niveau par les équipes opérationnelles (ex-ante par les gérants, ex-post par le middle-office), et sont revus lors du comité des risques mensuels, à travers des grilles de contrôle de deuxième niveau. Des contrôles transversaux permettent, par ailleurs, de vérifier le respect des allocations définies dans les portefeuilles modèles.

En cas d'anomalie, le gérant doit réajuster ses investissements dans les meilleurs délais.

Le processus d'escalade est le suivant :

- Le gérant répond aux alertes de dépassement le jour même par e-mail en précisant l'action correctrice envisagée.
- Si l'action correctrice n'est pas intervenue le jour du dépassement, un mail de relance est adressé au gérant copie le responsable hiérarchique, la Direction Générale de CA Indosuez Gestion et le Contrôle Interne.
- En cas de difficulté pour obtenir la régularisation, le MO OPC fait intervenir le RCCI ou en son absence une personne de l'équipe et le DGA en charge des fonctions support

À chaque comité des risques, pour chaque type de risque, le contrôle des risques présente une fiche qui rappelle les indicateurs et produit un « indicateur global » reflétant les anomalies éventuellement constatées sur le périmètre. Le niveau de cet indicateur global détermine la mise en place d'un plan d'actions, qui fait alors l'objet d'un suivi lors des comités ultérieurs.

Le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les fonds. Les scénarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif. Les résultats des scénarii sont intégrés au reporting réglementaire AIFM et font l'objet d'une restitution dans le cadre du comité des risques.

Exemples de scénarii :

Risque de liquidité :

- Vente de 100% du portefeuille
- Baisse de 10% des volumes
- Ecartement de 10% des spreads Bid/Ask

Risques de marché :

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

- Hausse du marché action (10%)
- Baisse du marché action (10%)
- Hausse du marché de taux (10%)
- Baisse du marché de taux (10%)

B2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est pris en compte préalablement au référencement d'un titre, puis suivi dans le cadre du profil de risque des portefeuilles en tenant compte à la fois de la composition de l'actif (liquidité des titres) et de la composition du passif (catégories d'investisseurs).

Le référencement d'un instrument financier comme investissement dans un OPC ne peut se faire que s'il répond à certains critères qui contribuent à la définition de sa liquidité :

- admission à la négociation sur un marché réglementé ou organisé pour les titres de capital, les titres de créance, les ETF et les instruments financiers à terme ;
- valeur liquidative quotidienne pour les OPC.

Une analyse de la liquidité d'un instrument financier, le cas échéant de son sous-jacent, est faite préalablement à son référencement. Les critères sont adaptés en fonction du type d'instrument, par exemple : taille de l'émission, spread bid/ask, nombre de brokers actifs sur la valeur pour les obligations ; volume moyen quotidien sur 3 mois, capitalisation boursière et flottant pour les actions de petites et moyennes valeurs ; spread moyen historique pour les ETF ; encours total, fréquence de valorisation et ratio d'emprise pour les OPC.

Un suivi de la répartition du passif est effectué entre trois grandes catégories de clients :

- les fonds et les mandats de CA Indosuez Gestion qui détiennent des parts d'OPC ;
- la clientèle libre de CA Indosuez Wealth (France) et des Caisses Régionales de Crédit Agricole ;
- les investisseurs externes.

Une attention particulière est accordée aux deux premières catégories, dans la mesure où une décision de désinvestissement pourrait être mise en œuvre dans des délais assez brefs, afin d'éviter que des cessions d'actifs ne risquent de déséquilibrer la liquidité d'un OPC.

Par ailleurs, les règlements des fonds dédiés ou des fonds dont la commercialisation est faite auprès d'un nombre très restreint d'investisseurs contiennent une clause permettant de différer jusqu'à 30 jours le règlement à l'investisseur souhaitant racheter tout ou une grande partie de son investissement dans des conditions particulières de marché.

Le profil du risque de liquidité des OPC est régulièrement évalué, selon une fréquence adaptée en fonction des actifs du portefeuille. Le suivi de la liquidité consiste à estimer le délai de cession de l'intégralité des titres en portefeuille dans les conditions actuelles de marché, en optimisant les coûts de cession par ligne. Le délai de cession est calculé pour chaque titre et dépend des critères suivants :

- pour les actions et les obligations : volume moyen échangé sur les derniers mois,
- pour les actions : taille normative, estimée en fonction d'un coût de cession à ne pas dépasser mesuré à partir de l'écartement moyen du prix du titre ajusté de sa volatilité,
- pour les obligations : spread bid/ask moyen.

Par ailleurs, des scenarii sont en cours de définition sur la base d'hypothèses de crise sur l'actif et sur le passif afin de simuler des situations qui réduiraient la liquidité des actifs des OPC à un moment où des rachats massifs interviendraient. En particulier, les scenarii prévoient de détériorer de façon individuelle ou simultanée les critères suivants : taille de rachat, écartement des spreads bid/ask, diminution des volumes échangés. Il est prévu que le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les FIA. Les scenarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif.

Dans le cas d'un mouvement significatif sur le passif d'un fonds (souscription ou rachat représentant plus de 10% de l'actif net du fonds), un dispositif de crise dit « code indigo » est activé (cf. politique de gestion de la liquidité).

CA Indosuez Gestion,

B3 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se décompose en deux parties :

- Le risque attaché au choix d'une contrepartie pour une négociation de gré à gré : CA Indosuez Gestion n'est pas concernée dans la mesure où :
 - elle ne traite que des instruments financiers admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés et par l'intermédiaire de brokers
 - elle ne traite pas d'opérations nécessitant un dépôt de garantie en dehors des appels de marge de son compensateur pour les dérivés listés
- Le risque de règlement / livraison :
 - Pour les opérations traitées par l'intermédiaire de brokers ou pour les souscriptions / rachats en OPC, ce risque est considérablement limité dans la mesure où les échanges se font via des dépositaires centraux en DVP.
 - Certaines opérations se traitent cependant en gré à gré, sur des titres admis à la négociation sur des marchés réglementés, mais pour lesquelles le volume à négocier nécessite de prendre des précautions pour ne pas influencer sur le cours.

Les contreparties et brokers font l'objet d'un processus de sélection et d'une revue semestrielle, dans le cadre d'un « comité brokers ». En vertu d'une convention de RTO conclue entre CA Indosuez Gestion et CA Indosuez Wealth (France), les gérants de CA Indosuez Gestion passent leurs ordres à la table de négociation de CA Indosuez Wealth (France), qui se charge de les transmettre pour exécution aux intermédiaires retenus par le comité. Le dispositif de sélection est donc réalisé conjointement par les deux entités mais reste placé sous la responsabilité de CA Indosuez Gestion. Il repose sur une évaluation analytique et traçable de la prestation des brokers, qui porte sur la recherche (évaluation à la charge de CA Indosuez Gestion) et la qualité de l'exécution des PSI (évaluation à la charge de CA Indosuez Wealth (France)). Une consolidation pondérée des votes permet d'établir un palmarès à partir duquel le Comité établit son dispositif pour le semestre à venir.

Un suivi des suspens est réalisé par le Middle-Office en liaison avec les dépositaires. Des suspens durables ou récurrents peuvent conduire à une à une suppression temporaire du broker concerné de la liste des brokers autorisés.

B4 Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend pour CA Indosuez Gestion exclusivement du point de vue des investissements réalisés dans le cadre de la gestion pour compte de tiers. La Société de Gestion procède à ses propres analyses de risque de crédit. Elles sont basées sur la recherche externe de brokers, la publication des agences et ses capacités d'analyse (la plupart des gérants sont membres de la SFAF ou titulaires du CFA).

En ce sens la Société de Gestion n'utilise pas les agences de notation comme seul critère de décision d'investissement.

Certains clients de CA Indosuez Gestion, assureurs principalement, imposent des règles strictes de vente en cas de dégradation d'une des agences. Mais ce n'est pas le cas de la grande majorité de la gestion obligatoire.

La Société de Gestion s'appuie sur les notations des agences, notamment la limite « investment grade » pour d'une part modifier le poids maximum d'un émetteur en portefeuille et d'autre part définir une limite pour laquelle un suivi plus attentif des émetteurs est indispensable.

CA Indosuez Gestion n'utilise pas une agence en particulier mais la méthode choisie consiste à retenir la notation minimale publiée par les 3 principales agences.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

De par sa propre analyse, la Société de Gestion se réserve la possibilité de conserver un émetteur dont la notation par les agences serait dégradée tout en se conformant à ses limites internes.

CA Indosuez Gestion a, par ailleurs, accès à une base de données Groupe dite « RICOS » qui rassemble les émetteurs qui ont fait l'objet d'une notation interne (analyses réalisées par la fonction Risques de CA CIB). La notation d'un émetteur n'est utilisée qu'à titre informatif.

Enfin, à noter que les procédures en vigueur autorisent les gérants à investir sur des obligations non notées.

B5 Risque opérationnel et traitement des incidents

Le risque opérationnel est particulièrement mesuré à travers la cartographie des risques, qui recense les risques opérationnels selon la typologie de Bâle II. Par ailleurs, le comité des risques procède à un examen mensuel du compte erreur.

Tout incident que le RCCI considère comme significatif, soit de par son montant en valeur absolue, soit de par les défaillances qu'il peut révéler en termes d'organisation ou de procédure, fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'actions. En particulier, une évaluation des impacts éventuels sur les clients ou les porteurs de parts ou actions d'OPC est réalisée, et le cas échéant, des mesures d'indemnisation peuvent être engagées.

Les incidents d'un montant en valeur absolue supérieurs à 5.000 euros entraînent la réunion d'une cellule de crise (« code rouge ») et l'information de la maison-mère.

En outre, conformément aux articles 318-6 et 321-35 du RGAMF, les incidents générant un gain ou une perte d'un montant brut supérieur à 5% des fonds propres réglementaires de la société, sont signalés à l'AMF sans délai par les dirigeants.

B6 Calcul du risque global

La société de gestion n'utilisant jamais d'effet de levier dans ses portefeuilles au-delà de la limite réglementaire UCITS, le calcul du risque global se fait uniquement par la méthode de l'engagement, telle qu'elle est décrite dans l'instruction AMF 2011-15, articles 6 à 8.

21 - Information sur le montant total de l'engagement

Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement utilisée par le FCP : ,00€.

22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2023

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

23 - Avis aux porteurs

La composition de l'OPC est disponible sur simple demande écrite auprès du Service Communication Clientèle de CA Indosuez Gestion à l'adresse 17 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris ou à l'adresse e-mail commclientindosuezgestion@ca-indosuez.com.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Identifiant d'entité juridique : 9695009DHZRO3L6AS763

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? [cacher et compléter comme il convient; le pourcentage représente les investissements durables]

● ● ✖ Non

x Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **62.9%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- x** ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

CA Indosuez Gestion, société de gestion du FCP (ci-après la « la Société de Gestion »), s'est appuyée sur l'analyse d'un provider externe qui bénéficie de ressources et d'équipes dédiées et expérimentées en matière d'ESG. Le provider a attribué des notes ESG aux investissements-cibles qui ont reposé sur l'analyse de 37 critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, comprenant 16 critères génériques et 21 critères spécifiques aux différents secteurs et de plusieurs fournisseurs de données. Les notes ESG reçues ont été transformées en appliquant une grille de notation propre à la Société de Gestion sur une échelle de 0 (note la plus basse) à 100 (note la plus élevée).

Cette analyse a permis de mettre en place un processus de sélection et d'investissement rigoureux qui a exclu les entreprises qui ne sont conformes ni à la politique ESG du groupe auquel appartient la Société de Gestion, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales.

C'est le cas par exemple pour :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, et les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo,
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri,
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

De plus, le FCP a suivi des exclusions sectorielles ciblées spécifiques aux industries du charbon et du tabac :

Politique charbon

Les seuils d'exclusion suivants ont été appliqués à toutes les entreprises:

- Les entreprises développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités de charbon thermique tout au long de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales électriques, infrastructures de transport),
- Les entreprises tirant plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 millions de tonnes ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu provenant de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 50% du revenu total sans analyse,
- Toutes les entreprises d'extraction de charbon thermique et de production d'électricité à partir de charbon thermique dont le seuil se situe entre 25% et 50% de leurs revenus et dont le score de transition énergétique est faible.

Politique en matière de tabac

Les entreprises qui fabriquent des produits du tabac (revenu supérieur à 5%) ont été exclues.

Au 31/12/2023, 99.71% des actifs du FCP ont été alloués à des investissements alignés aux caractéristiques E/S promues correspondant aux politiques détaillées ci-dessus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Aucun indice de référence n'a été désigné afin d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le FCP.

- Le pourcentage d'émetteurs couverts par une méthodologie de notation ESG est de 100 %
- La note ESG moyenne du FCP est de 69.2/100
- La note ESG moyenne de l'univers initial du FCP est de 67/100
- La part de l'univers d'investissement exclue à la suite de la mise en place de la stratégie ESG est de 0.29%
- La différence entre la note ESG moyenne du FCP et la note ESG moyenne de l'univers initial est de 2.2

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

	Exercice 2022	Exercice 2023
Pourcentage d'émetteur couverts par une méthodologie de notation ESG	100%	100%
Note ESG moyenne du FCP	68.1/100	69.2/100
Note ESG moyenne de l'univers initial du FCP	66.7/100	67/100

Part de l'univers d'investissement exclue à la suite de la mise en place de la stratégie ESG	-0.33	0.29%
Différence entre la note ESG moyenne du FCP et la note ESG moyenne de l'univers initial	1.4	2.2

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables était d'investir dans des émetteurs cibles qui visaient deux buts :

- 1) Suivre des pratiques environnementales et sociales exemplaires ; et
- 2) Ne générer aucun produit ni service qui nuisent à l'environnement ou à la société.

Il a été établi que « contribuer à des critères de durabilité à long terme » signifie, au niveau des émetteurs, qu'ils doivent être exemplaires, dans leur secteur, au titre d'au moins un facteur environnemental ou social. La définition d'un émetteur exemplaire dans son secteur repose sur la méthodologie de notation ESG utilisée qui a pour but de mesurer la performance ESG d'un émetteur. Afin d'être qualifié d'« exemplaire », un émetteur doit faire partie du premier tiers des entreprises de son secteur d'activités au titre d'au moins un facteur environnemental ou social.

Un émetteur remplit ces critères de durabilité à long terme s'il n'est pas par ailleurs exposé de manière significative à des opérations incompatibles avec lesdits critères (par ex. tabac, armement, paris, charbon, aviation, production de viande, engrais et fabrication de pesticides, production de plastique à usage unique).

Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents pouvaient détenir et leurs objectifs ont dépendu de l'approche propre à chaque société de gestion.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le principe de ne pas causer de préjudice important, aussi appelé, test DNSH (Do Not Significantly Harm), se base sur les indicateurs des Principales Incidences Négatives (telle que l'intensité des émissions à effet de serre de l'émetteur) via une combinaison d'indicateurs (p.ex. l'empreinte carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p.ex. l'empreinte carbone de l'émetteur ne peut pas être dans le décile inférieur du secteur). Outre ces critères établis spécifiquement pour ce test, la Société de Gestion a tenu compte de certains indicateurs des Principales Incidences Négatives dans le cadre de sa politique d'exclusion. Cette méthodologie n'a pas pris en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Négatives repris à l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais la méthodologie intégrera progressivement ces indicateurs au fur et à mesure que la qualité et l'étendue des données s'améliorent.

En sus des facteurs de durabilité couverts par le premier test, un deuxième test a été défini afin de vérifier que l'émetteur n'a pas un impact environnemental ou social parmi les pires du secteur.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables ont dépendu des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Ces indicateurs ont été pris en compte par le biais de leur surveillance (p.ex. l'intensité des émissions à effet de serre de l'émetteur). Cette surveillance s'est organisée autour de la combinaison d'indicateurs (p.ex. l'empreinte carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p.ex. l'empreinte carbone de la cible ne peut pas être dans le décile inférieur du secteur). Outre ces critères établis spécifiquement pour ce test, le Mandataire a tenu compte de certains indicateurs des Principales Incidences Négatives dans le cadre de sa politique d'exclusion. Cette méthodologie n'a pas pris en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Négatives repris à l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH

mais la méthodologie intégrera progressivement ces indicateurs au fur et à mesure que la qualité et l'étendue des données s'améliorent.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme a été testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables. Au travers de notre notation ESG et de notre politique d'exclusion, nous avons analysé les entreprises avant de les inclure dans notre univers d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le FCP a considéré les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité comme suit :

#	INDICATEUR D'INCIDENCES NEGATIVES	Approche
1	Emissions GES (niveaux 1, 2 et 3 et total)	Notation ESG et politique de vote
2	Empreinte carbone	Notation ESG et politique de vote
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Notation ESG et politique de vote
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Politique exclusion et politique de vote
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Notation ESG et politique de vote
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Notation ESG et politique de vote
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Notation ESG
8	Rejets dans l'eau	Notation ESG
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Notation ESG
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Politique d'exclusion et politique de vote
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Politique de vote
12	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Politique de vote
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Politique de vote
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Politique d'exclusion
15	Intensité de GES	Notation ESG
16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Politique d'exclusion



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

#	Investissement les plus importants	% d'actifs	Pays
1	ASML HOLDING NV	8.68%	Pays-Bas
2	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5.19%	France
3	SCHNEIDER ELECT SE	3.68%	Etats-Unis
4	TOTALENERGIES SE PARIS	3.33%	France
5	SIEMENS AG-REG	3.17%	Allemagne
6	BNP PARIBAS	3.15%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

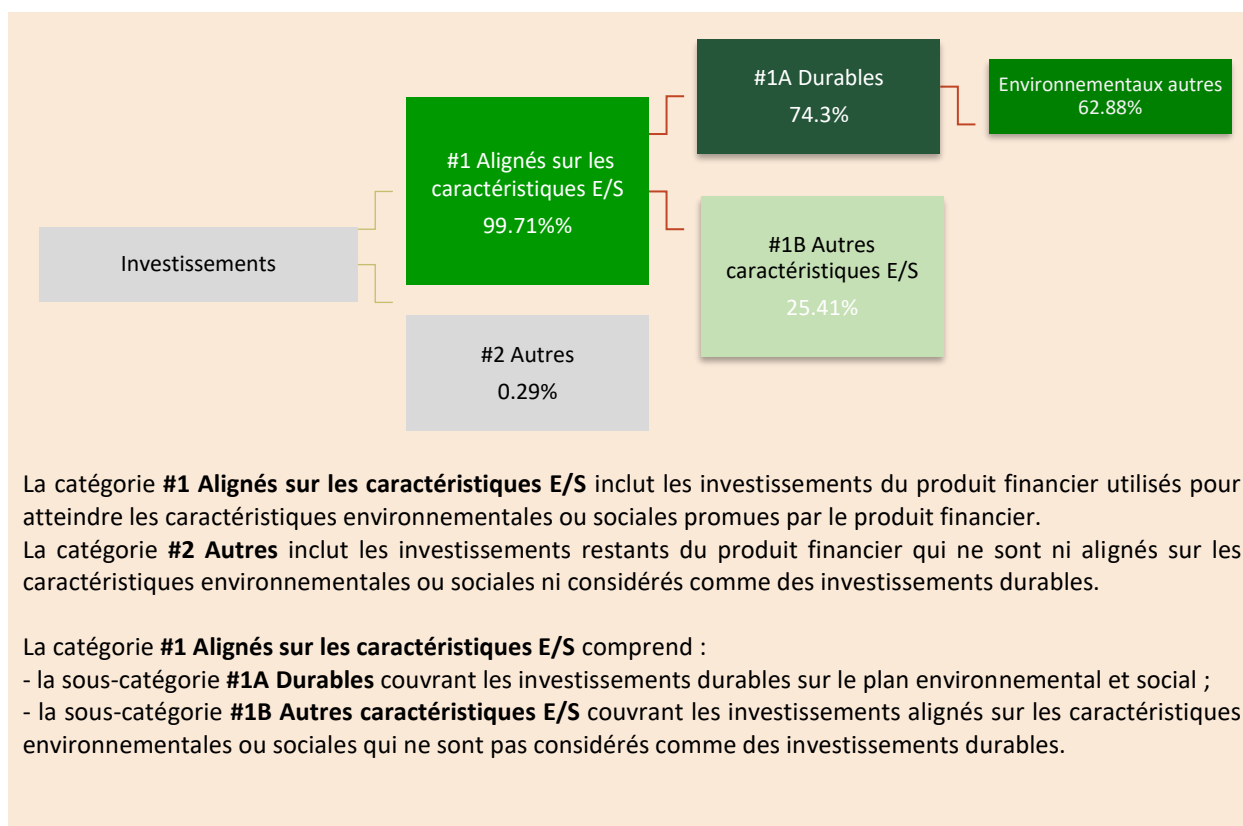
7	DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	3.15%	Allemagne
8	ALLIANZ SE-REG	3.07%	Allemagne
9	SAP SE / XETRA	3.04%	Allemagne
10	AXA SA	2.87%	France
11	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	2.86%	Espagne
12	AIRBUS SE	2.75%	France
13	VINCI SA (PARIS)	2.72%	France
14	SANOFI	2.34%	Etats-Unis
15	IBERDROLA SA	2.22%	Espagne



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

99.71% des actifs ont été investis dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S) ; parmi ces investissements, ceux considérés comme investissements durables ont représenté **74.3 %**. Le reste des actifs a été constitué de liquidités, d'équivalents de liquidités ainsi que d'investissements non filtrés et n'a pas été aligné sur les caractéristiques E/S promues (#2 Autres).



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des

Secteurs	Poids (en %)
Services financiers	20.64%
Industrie	18.84%
Consommation discrétionnaire	12.15%
Technologie de l'information	11.05%
Services aux collectivités	7.50%
Energie	7.08%
Communication	6.39%
Santé	6.28%
Biens de consommation	5.36%
Matériaux de base	3.39%
Immobilier	1.32%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La Société de Gestion ne s'est pas engagée pas à investir le FCP dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE. L'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements durables ayant un objectif environnemental de ce FCP n'a donc pas été calculé.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La Société de Gestion ne s'est pas engagée à investir le FCP dans des activités transitoires et habilitantes. Cette proportion n'a donc pas été calculée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage n'avait pas été calculé sur la période de référence précédente.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Cette proportion était de **62.88%** de l'actif du FCP.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La Société de Gestion ne s'est pas engagée à investir le FCP dans des investissements durables sur le plan social. Cette proportion n'a donc pas été calculée.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

La catégorie '#2 Autres' était constituée d'investissements non filtrés, à des fins de diversification d'investissements, pour lesquels les données ESG font défaut ou de liquidités détenues. Aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'appliquaient à ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les notes ESG ont été mises à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant au à l'équipe de gestion d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces notes ont été intégrées dans le cadre du contrôle du gestionnaire, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par le gestionnaire lui-même et le second niveau de contrôle effectué par la gestion des risques, qui surveille en continu la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP.